

<https://enseignants.se-unsa.org/Les-bonifications-d-indice-BI-et-NBI>



Les bonifications d'indice (BI et NBI)

- Mon argent et moi - Ma rémunération -

Date de mise en ligne : vendredi 7 juillet 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les bonifications d'indice (BI et NBI)

Les bonifications indiciaires s'ajoutent à votre indice et augmentent votre traitement.

Un point de bonification correspond à 59,0734 €/an (plus d'informations sur le point d'indice [ici](#)).

Deux bonifications indiciaires ne sont pas cumulables, sauf pour les directeurs d'école (bonification indiciaire et nouvelle bonification indiciaire).

La bonification indiciaire (BI)

Elle est liée à la nomination dans l'emploi à titre définitif.

Bonification indiciaire (BI)	Points	€/mois
Direction classe unique	3	14,76 €
Direction école 2-4 classes	16	78,76 €
Direction école 5-9 classes	30	147,68 €
Direction école 10 classes et plus	40	196,91 €
Direction de Segpa	50	246,13 €
Direction d'Erea/ERPD	120	590,73 €

La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

La NBI est attribuée pour l'exercice d'une fonction particulière ou pour une affectation en politique de la ville. Elle est liée à l'exercice effectif de la fonction et peut être versée au prorata du temps de travail effectué.

NBI	points	€/mois
NBI fonction		
Directeurs d'écoles ou faisant fonction (1 classe et plus)	8	39,38 €
Instituteurs et professeurs des écoles en Ulis école	27	132,91 €
Conseillers pédagogiques de circonscription	27	132,91 €
Enseignants MAD UNSS et FNSU	20	98,45 €
Directeurs de CIO	20	98,45 €
Enseignants coordonnateurs CFA	40	196,91 €
DDFPT ou faisant fonction en LP, LT et Erea	40	196,91 €
NBI politique de la ville		
Coordonnateurs REP/REP+	30	147,68 €

Les bonifications d'indice (BI et NBI)

Enseignants en classe relais	30	147,68 €
Coordonnateurs classe relais	40	196,91 €
Enseignants en UPE2A	30	147,68 €
DDFPT ou faisant fonction en LP, LT ou Erea "sensibles"	20	98,45 €
Personnels enseignants et de documentation, ou d'éducation, PsyEN EDO exerçant en établissement "sensible"	30	147,68 €

Maintien, suppression, proratisation ?

Pour en savoir plus, [contactez votre section locale du SE-Unsa](#)